

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Monsieur (Madame) le Président (Présidente) du Conseil Départementale, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,
Pour répondre à l'urgence de revalorisation des personnels, le ministère propose un dispositif PACTE qui ne répond en rien aux attentes, bien au contraire.

Plutôt que de revaloriser globalement un métier plus complexe et plus intense, le ministère fait le choix d'une logique du « travailler plus pour gagner plus ». Il nie ainsi la réalité des conditions de travail actuelles et les alertes syndicales sur le mal-être professionnel. Lors de la campagne présidentielle de 2022, le président Emmanuel Macron s'engageait sur une augmentation sans conditions de tous les enseignants. Finalement, il laisse entendre à l'opinion publique que les enseignants ne travaillent pas assez. C'est scandaleux et méprisant !

Quels sont les principaux défauts de ce PACTE ?

- Il se traduira par un alourdissement de la charge de travail.
- Il creusera les inégalités salariales femmes/hommes ; l'objectif de les réduire est pourtant affiché comme une priorité gouvernementale.
- Plutôt que de créer du collectif, il encourage de façon insidieuse des logiques individuelles, en jouant sur le besoin de pouvoir d'achat.
- Il creuse les différences 1er/2nd degré
- Un dernier point fondamental : il externalise l'aide aux élèves en difficulté, alors que celle-ci doit être favorisée au coeur de la classe, par des mesures sur le taux d'encadrement et la formation continue des personnels.

Pour ces principales raisons, le Sgen-CFDT avec l'intersyndical s'est opposé à ce dispositif lors des négociations ministérielles.

Enfin, comme sorti du chapeau, les programmes du cycle 3 sont révisés pour faire supporter la suppression de l'enseignement de la technologie en 6ème aux enseignants de primaire. C'est inadmissible !

Ensuite, un mot sur la carte scolaire départementale 1er degré.

Le Sgen-CFDT s'est abstenu lors du vote sur le projet de mesures lors des commissions de janvier/février. Malgré un budget défavorable de -28 postes, le projet de mesures était globalement cohérent. Toutefois, la dotation ministérielle empêchait de réaliser davantage de plus-value, notamment sur les postes hors classes.

Lors du comité spécial du 8 juin, la Direction Académique a proposé un ajustement de 8 créations et 3 suppressions de postes. Le Sgen-CFDT a voté favorablement ce projet, au motif notamment du maintien des 4 postes de psychologues scolaires.

Au final, ce sont 12 postes spécialisés (8 postes d'aide pédagogique et 4 psychologues scolaires) qui sont maintenus sur la carte scolaire 2023, alors que le projet initial était de les supprimer, faute d'enseignants diplômés affectés sur ces postes. Nous saluons la qualité du dialogue social sur ce point.

Un travail approfondi sur les RASED devra être conduit dès la rentrée prochaine, afin de palier le problème de ressources humaines.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet, le gouvernement a fait des recommandations aux établissements scolaires pour faire face aux fortes températures. Pour bon nombre d'établissements, du primaire notamment, ces mesures sont impossibles à mettre en œuvre, faute de structures inadaptées et/ou vétustes. Les écoles témoignent actuellement des difficultés pour travailler correctement, mobiliser les élèves l'après-midi.

Compte tenu de l'évolution climatique, ce dossier doit être accéléré, notamment en soutenant davantage les collectivités territoriales sur le plan financier. C'est la qualité du service public d'éducation qui est en jeu.

Enfin, un mot sur le SNU, Service National Universel.

Le Sgen-CFDT s'oppose au projet présenté par le gouvernement le 15 juin. Nous sommes principalement en désaccord avec un service organisé sur le temps scolaire. Nous considérons que le budget consacré au SNU serait mieux employé au développement de politiques jeunesse plus ambitieuses et pertinentes, pour renforcer le système éducatif.

Merci de votre attention.